

INTERVENTIONS	DESCRIPTIONS	TARIFS EN VIGUEUR
<b>A - LOTISSEMENT</b>		
<b>LOTISSEMENT</b>	Prix par lot compris dans le plan de l'opération cadastrale	100 \$ + 50 \$ / lot
<b>B - PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN USAGE DES CLASSES UNIFAMILIALE, MAISON MOBILE, BIFAMILIALE, TRIFAMILIALE ET MULTIFAMILIALE DU GROUPE HABITATION (H) OU POUR UN USAGE DE LA CLASSE HABITATION EN MILIEU AGRICOLE DU GROUPE AGRICOLE (A)</b>		
<b>CONSTRUCTION OU ADDITION</b> d'un bâtiment principal		3 \$ par mètre carré sans être inférieur à 350 \$
<b>AGRANDISSEMENT</b> d'un bâtiment principal	R.1737	3 \$ par mètre carré sans être inférieur à 175 \$
<b>TRANSFORMATION ET RÉNOVATION</b> d'un bâtiment principal		Classes unifamiliale, bifamiliale, trifamiliale et maison mobile: 1,5 \$ par 1 000 \$ du coût d'évaluation des travaux, sans être inférieur à 75 \$
		Classe multifamiliale: 3,5 \$ par 1000 \$ du coût d'évaluation des travaux, sans être inférieur à 150 \$
<b>CONSTRUCTION OU ADDITION</b> d'un bâtiment accessoire attenant ou isolé d'une superficie de 30 mètres carrés et plus		100 \$
<b>AGRANDISSEMENT</b> d'un bâtiment accessoire attenant ou isolé d'une superficie de 30 mètres carrés et plus		75 \$
<b>TRANSFORMATION ET RÉNOVATION</b> d'un bâtiment accessoire attenant ou isolé d'une superficie de 30 mètres carrés et plus		75 \$
<b>BAC DE RÉCUPÉRATION</b> (360l) pour nouvelle construction, pour remplacement d'un bac ou pour l'ajout d'un bac sur demande	R.1233	103,75\$ (tx incluses)
<b>PISCINE</b> ou installation s'y rapportant		100 \$
<b>MISE AUX NORMES</b> des installations se rapportant à une piscine existante		75 \$
<b>CONSTRUCTION, ADDITION, AGRANDISSEMENT, TRANSFORMATION ET RÉNOVATION</b> d'une construction ou d'un équipement accessoire (perron, balcon, galerie, escaliers extérieurs, véranda, rampe d'accès, marquise, avant-toit, auvent et autres constructions similaires)		75 \$
<b>RENOUVELLEMENT</b> d'un permis		50 % du coût du permis original
<b>C - PERMIS DE CONSTRUCTION POUR USAGE DU GROUPE COMMERCE ET SERVICE (C), INDUSTRIE (I), COMMUNAUTAIRE (P) OU AGRICOLE (A) QUI N'EST PAS UN USAGE DE LA CLASSE HABITATION EN MILIEU AGRICOLE OU POUR UN USAGE DE LA CLASSE MIXTE OU COLLECTIVE DU GROUPE HABITATION (H)</b>		
<b>CONSTRUCTION OU ADDITION</b> d'un bâtiment principal		Groupe Commerce et service (C) et Agricole (A): 4 \$ par mètre carré sans être inférieur à 700 \$
		Groupe Industrie (I) et Communautaire (P): 5 \$ par mètre carré sans être inférieur à 1000 \$
		Classes mixte et collective du groupe Habitation (H): 3 \$ par mètre carré sans être inférieur à 350 \$
<b>AGRANDISSEMENT</b> d'un bâtiment principal		Groupe Commerce et service (C) et Agricole (A): 4 \$ par mètre carré sans être inférieur à 350 \$
		Groupe Industrie (I) et Communautaire (P): 5 \$ par mètre carré sans être inférieur à 500 \$
		Classes mixte et collective du groupe Habitation (H): 3 \$ par mètre carré sans être inférieur à 175 \$
<b>TRANSFORMATION ET RÉNOVATION</b> d'un bâtiment principal		3,5 \$ par 1000 \$ du coût d'évaluation des travaux, sans être inférieur à 150 \$
<b>CONSTRUCTION OU ADDITION</b> d'un bâtiment accessoire attenant ou isolé	Superficie de 20 mètres carrés et plus	Groupe Commerce et service (C), Industrie (I), Communautaire (P) ou Agricole (A): 2,5 \$ par mètre carré sans être supérieur à 1000 \$
	Superficie de 30 mètres carrés et plus	Classes mixte et collective du groupe Habitation (H): 100 \$
<b>AGRANDISSEMENT</b> d'un bâtiment accessoire attenant ou isolé	Superficie de 20 mètres carrés et plus	Groupe Commerce et service (C), Industrie (I), Communautaire (P) ou Agricole (A): 2,5 \$ par mètre carré sans être supérieur à 500 \$
	Superficie de 30 mètres carrés et plus	Classes mixte et collective du groupe Habitation (H): 75 \$
<b>TRANSFORMATION ET RÉNOVATION</b> d'un bâtiment accessoire attenant ou isolé	Superficie de 20 mètres carrés et plus	Groupe Commerce et service (C), Industrie (I), Communautaire (P) ou Agricole (A): 150 \$
	Superficie de 30 mètres carrés et plus	Classes mixte et collective du groupe Habitation (H): 75 \$
<b>PARC ÉOLIEN</b>		3 \$ par 1 000 \$ du coût d'évaluation des travaux, sans être inférieur à 1000 \$
<b>PISCINE</b> ou installation s'y rapportant		Classe mixte ou collective du groupe Habitation (H): 100 \$
		Groupe Commerce et service (C), Industrie (I), Communautaire (P) ou Agricole (A): 300 \$
<b>MISE AUX NORMES</b> des installations se rapportant à une piscine existante		75 \$
<b>CONSTRUCTION, ADDITION, AGRANDISSEMENT, TRANSFORMATION ET RÉNOVATION</b> d'une construction ou d'un équipement accessoire (perron, balcon, galerie, escaliers extérieurs, véranda, rampe d'accès, marquise, avant-toit, auvent et autres constructions similaires)		Commerce et service (C), Industrie (I), Communautaire (P) et Agricole (A): 150 \$
		Habitation (H) (mixte et collective): 75 \$
<b>RENOUVELLEMENT</b> d'un permis de construction		50 % du coût du permis original

INTERVENTIONS	DESCRIPTIONS	TARIFS EN VIGUEUR
<b>D - AUTRES CONSTRUCTIONS</b>		
<b>ANTENNE DE TÉLÉCOMMUNICATION OU PANNEAU-RÉCLAME</b> : Construction ou installation		<b>Antenne de télécommunication: 150 \$</b> plus usage conditionnel
		<b>Panneau-réclame: 300 \$</b> plus usage conditionnel
<b>INSTALLATION SEPTIQUE</b> - Construction ou aménagement d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées de cabinets d'aisance ou des eaux ménagères, ou la transformation d'un tel dispositif existant		<b>150 \$</b>
<b>INSTALLATION POUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX</b> - délivrance d'un permis pour l'aménagement, la modification ou le remplacement d'une installation de prélèvement d'eau (y compris les systèmes géothermiques)		<b>150 \$</b>
<b>E - CERTIFICAT D'AUTORISATION</b>		
<b>ABATTAGE D'ARBRE</b>		<b>0 \$ pour l'abattage d'un arbre mort, malade, dans un état de dépérissement irréversible, infesté d'un insecte, causant des dommages sérieux à la propriété ou pour une coupe d'assainissement ou une coupe d'éclaircie dans un boisé</b>
		<b>75 \$ / arbre pour l'abattage d'un arbre situé à l'intérieur du périmètre d'une construction ou d'un ouvrage autorisé(e) au règlement de zonage, pour un maximum de 7 500 \$</b>
		<b>0\$ pour une demande relative à boisé agricole</b>
<b>AIRE DE STATIONNEMENT</b> : Aménagement, agrandissement ou modification	Le nombre de cases à considérer correspond au nombre de cases totales après les travaux.	<b>Moins de 6 cases: 75 \$</b>
		<b>6 cases à moins de 20 cases: 100 \$</b>
		<b>20 cases et plus: 200 \$</b>
<b>Clôture, haie, muret</b>	R.0945 - PIIA	<b>CA non requis - SANS FRAIS</b>
<b>Mur de soutènement</b>		<b>75 \$</b>
<b>ÉOLIENNES COMMERCIALES</b> : Démantèlement		<b>300 \$ / éolienne commerciale</b>
<b>DÉMOLITION OU DÉPLACEMENT</b> en tout ou en partie d'un <b>bâtiment principal</b>		<b>150 \$</b>
<b>DÉMOLITION OU DÉPLACEMENT</b> en tout ou en partie d'un <b>bâtiment accessoire</b>		<b>75 \$</b>
<b>ENSEIGNE PERMANENTE</b> : Installation, déplacement ou modification	R.1737	<b>100\$ / enseigne sur vitrine</b>
		<b>150 \$ / enseigne (tout autre type)</b>
<b>Implantation d'un nouvel usage et changement d'usage</b>		<b>Commerce et service (C), Industrie (I), Communautaire (P), Agricole (A) : 300 \$</b>
		<b>Usage additionnel à une habitation : 100 \$</b>
<b>Ouvrages ou travaux sur ou au-dessus de la rive ou du littoral, en zone inondable et/ou en zone d'érosion ou en territoire de construction restreinte</b>		<b>Permis de construction : 100 \$ s'ajoute au tarif normalement requis pour l'ouvrage ou les travaux</b>
		<b>Certificat d'autorisation (sauf abattage d'arbre) : 75 \$ s'ajoute au tarif normalement requis pour l'ouvrage ou les travaux</b>
		<b>Stabilisation de rive: 150 \$</b>
		<b>Quai: 125 \$</b>
		<b>100\$ pour tout autre ouvrage ou travaux</b>
<b>RENOUVELLEMENT</b> d'un certificat d'autorisation		<b>50 % du coût du certificat original</b>
<b>UNITÉS ANIMALES</b> : Augmentation du nombre d'unités animales ou modification du type d'unité animale		<b>300 \$</b>
<b>F - DEMANDES DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE SOUMISES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)</b>		
<b>Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ</b>		<b>500 \$ (non remboursable)</b>
<b>Dérogation mineure (DDM)</b>	R.1127	<b>900 \$ (incluant les frais d'avis public) (non remboursable)</b>
<b>Modification au Plan d'urbanisme (MPU) ou à la réglementation d'urbanisme (MRU)</b> (incluant demande suite à une dérogation ou une correction à la zone inondable)	Si la demande provoque plusieurs amendements distincts, le tarif est valide pour l'ensemble des amendements	<b>Analyse de la demande: 2500 \$</b> <b>Procédure suite à une décision favorable du conseil municipal: 1000 \$</b>
<b>Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI)</b>		<b>Analyse de la demande: 2500 \$</b> <b>Procédure suite à une décision favorable du conseil municipal: 1000 \$</b>
<b>Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)</b>		<b>Tarif selon le type d'intervention (voir R. 0654)</b>
<b>Usages conditionnels (UC) :</b>		
. Logement intergénérationnel, enseignes, usages dérogatoires		<b>900 \$</b>
. Antennes sur structure existantes		<b>900 \$</b>
. Antenne sur une nouvelle structure		<b>3 000 \$</b>
. Production d'énergie par éolienne (usage I2-05-06) ou parc éolien		<b>3 000 \$</b>
<b>Démolition assujettie au règlement de démolition n° 2053</b>		<b>Bâtiment principal construit avant 1940 : 1000 \$ (500 \$ pour une démolition partielle)</b>
		<b>Bâtiment principal situé à l'intérieur des secteurs de P.I.I.A « Vieux-Saint-Jean, Vieux-Iberville, Vieux-L'Acadie » et « des Trinitaires » illustrés Plan des secteurs de P.I.I.A. du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 0945 : 1000 \$ (500 \$ pour une démolition partielle)</b>
		<b>Immeuble patrimonial: 2000 \$ (500 \$ pour une démolition partielle)</b>
		<b>Bâtiment patrimonial figurant à la liste des Bâtiments patrimoniaux de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu annexée au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 0945: 2000 \$ (500 \$ pour une démolition partielle)</b>
		<b>Croix ou calvaire patrimonial figurant à la liste des Croix et calvaires patrimoniaux de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu annexée au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 0945: 500 \$ (250 \$ pour une démolition partielle)</b>
<b>Approbation d'un projet de développement</b>		<b>5 000 \$</b>

INTERVENTIONS	DESCRIPTIONS	TARIFS EN VIGUEUR
<b>G - DEMANDES DIVERSES</b>		
<b>ABONNEMENT ANNUEL</b> pour une version administrative d'un document électronique		<b>130 \$</b>
<b>COLPORTAGE</b>	R.0624	<b>50 \$ + 5 \$ /jour de calendrier pour la période autorisée</b>
<b>LISTE permis de construction</b>	R.0692 version électronique ou papier	<b>120 \$ / annuel<sup>(1)</sup></b>
<b>IMPRESSION, REPRODUCTION ET NUMÉRISATION DE PLANS</b>	Voir Annexe A-5 du R.0692 ci-dessous	
<b>TERRASSE - Autorisation pour l'utilisation de la voie publique</b> . Renouvellement et nouveau projet	R.0692 terrasse centre-ville	<b>100 \$</b>
<b>VERSION ÉLECTRONIQUE OU NUMÉRIQUE</b> de tout document produit ou détenu par la municipalité	Voir Annexe A-1 du R.0692 sur la tarification	<b>14,50 \$</b>

(1) À l'exception des demandes présentées par :

- un organisme à but non lucratif (O.B.N.L.) à l'égard des personnes ne recevant aucune rémunération ou honoraires;
- des organismes reconnus par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en vertu de sa politique de reconnaissance, incluant les personnes recevant une rémunération ;
- les services municipaux pour des personnes employées par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ;
- « Gestion Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu » dans le cadre de la gestion déléguée des activités aquatiques ;
- Association de la construction du Québec (Montérégie)
- Corporation du festival de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu

Amendé par : (0735)

RÈGLEMENT N° 0692  
ANNEXE « A-5 »

**TARIFICATION POUR L'IMPRESSION, LA REPRODUCTION  
ET LA NUMÉRISATION DE PLANS**

**Impression**

FORMAT	DIMENSIONS MAXIMALES	TARIF VECTEURS	TARIF IMAGRAPH	TARIF IMAGE
A	48" x 36"	12,00 \$	58,20 \$	83,40 \$
B	42" x 36"	10,50 \$	50,93 \$	72,98 \$
C	42" x 30"	8,75 \$	42,44 \$	60,81 \$
D	36" x 24"	6,00 \$	29,10 \$	41,70 \$
E	24" x 18"	3,00 \$	14,55 \$	20,85 \$
F	18" x 12"	3,00 \$	14,55 \$	20,85 \$
G	17" x 11"	3,00 \$	14,55 \$	20,85 \$

**Numérisation et transfert**

Par courriel : 1 ,25 \$ par pied carré

**Agrandissement et réduction**

Réduction : 1,25 \$ par pi. ca. du format de l'original  
Agrandissement : 1,25 \$ par pi. ca. du format de la copie

**N.B. : Ces prix sont pour la copie intégrale sans modification ou ajout à l'original.**